



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Énergies, Connaissances et Urbanisme**

LE PRÉFET

Auch, le **22 FEV. 2024**

Madame

La préfecture a été saisie sur la base d'un dossier enregistré le 10 novembre 2023 concernant une étude préalable agricole (définie par l'article D.112-1-19 du CRPM), déposée par la société URBA 432 pour un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Bretagne d'Armagnac.

Le dossier complet a été présenté à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en date du 4 janvier 2024, conformément aux dispositions des articles L112-1-3 et D112-1-18 à D112-1-22 du code rural et de la pêche maritime.

L'étude porte sur un projet de centrale photovoltaïque au sol sur 5,9ha de surface agricole avec du pâturage ovin.

L'étude n'appelle pas d'observation particulière en ce qui concerne le périmètre et l'état initial. Le montant à compenser annoncé est de 34 603 € par application d'une méthode classique basée sur une Production Brute Standard avec prise en compte de l'impact sur dix ans puis converti en un montant à compenser en vu d'investissements. L'utilisation de cette méthode est pertinente et n'appelle pas de remarque.

La séquence « Éviter Réduire Compenser » ainsi que les modalités de mise en œuvre de la compensation sont satisfaisantes en l'état.

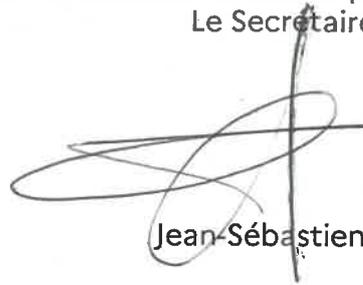
Sur la base des documents transmis par la société URBA 432 et de l'avis de la CDPENAF, j'émet, en l'état, un avis favorable sur l'étude préalable agricole.

Le présent avis est rendu sur la seule étude de compensation collective agricole et ne vaut pas avis de l'État sur le projet d'installation de centrale photovoltaïque au sol.

Le présent avis, ainsi que l'étude présentée, seront publiés sur le site internet de la préfecture, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article D112-1-21 du code rural et de la pêche maritime.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,



Jean-Sébastien BOUCARD

Madame RAPAPORT Elodie
Cheffe de projet Développement
URBA 342
75 allée Wilhelm Roentgen
34961 MONTPELLIER cedex 2